

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2019

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 28 janvier 2019 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric BRET, maire.

Présents :

Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Monsieur Philippe MANTELLO,

Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Denis JACQUELIN,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Stéphanie ORR (arrivée à 18h40)
Madame Christelle CHALENDAR,
Madame Françoise SAINT PIERRE,
Monsieur Robert GARDETTE,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL (arrivée à 19h29).

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Monsieur Yves MARECHAL à Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Isabelle CHABERT à Monsieur Frédéric BRET,
Madame Karine POIROT à Monsieur Thierry GERARD,
Madame Aya N'GUESSAN à Monsieur Gilbert DUBONNET.

Absents excusés :

Monsieur Julien MONNET,
Monsieur Kenzy LAMECHE.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 22 janvier 2019.
Affichage de la convocation le mardi 22 janvier 2019.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Jean-Michel PICOT comme secrétaire de séance :

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification d'un des sites d'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur la commune (transfert du clocher de l'église sur le parking silo) et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle annexe 2 « Liste des sites » de la convention d'occupation domaniale intervenue avec GrDF.

➤ **CONSTATE**, à l'unanimité, la désaffectation de l'assiette de 137 m² de la voie communale rue du Nivolet appartenant au domaine public ; approuve la désaffectation de l'assiette de 137 m² de la voie communale rue du Nivolet appartenant au domaine public ; approuve le déclassement de l'assiette de 137 m² de la voie communale rue du Nivolet appartenant au domaine public.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession de terrains rue du Nivolet dont les caractéristiques sont les suivantes :

<u>Parcelles</u>		<u>Contenance en m²</u>	<u>Contenance cumulée en m²</u>	<u>Prix de la vente</u>	<u>Bénéficiaires</u>
Voirie communale désaffectée A24 pour partie	A728	53	53	4 240 €	M. Daniel LANCE
	A729	84	105	8 400 €	Indivision LANCE
	A726	21			

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de participation à intervenir avec le Cabinet Foncia relative à la réfection de l'escalier du PK 5 au Val Fleuri.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun de la Direction des systèmes d'information de GRAND CHAMBERY.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 13 novembre 2018 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'évolution de la compétence Voiries d'intérêt communautaire.

➤ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientaion Budgétaire préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2019.

Le Maire,
Frédéric BREIL

